



Compte-rendu des audiences avec la DRH, le CGDD/DRI et la Direction Générale de Météo-France

21 juin 2016

Audience du 21 juin matin avec la Direction Générale :

1- **Au sujet des effectifs: La CFDT-Météo parvient quasiment à un accord avec avec celle-ci sur un point** : inclure une phrase dans le COP (Contrat d'Objectifs et de Performance signé avec l'Etat) qui acte un rendez-vous annuel de négociation sur les besoins en recrutement.

2- **Concernant « l'automatisation » de la prévision** : la direction a seulement prévu de tester la base automatique « au moins un hiver ». Ensuite, elle confirmera la « bascule » vers un système automatisé. Cela doit être rediscuté : il faut des garanties plus solides sur la qualité de la base avant de basculer. La direction écarte tout développement sur Sympo2 car elle n'a pas assez confiance dans ce système.

3/ La CFDT-Météo exige un sursis quant au principe édicté le 9 juin de « **non remplacement des agents quittant un centre météo** ». La direction craint de créer des cas sociaux en affectant de nouveaux agents en remplacement, dans les centres météos voués à terme à disparaître. Elle invente donc un nouveau concept : les centres disparaissent mais ne ferment pas. Nous contestons cette méthode.

4/ **Montant des mesures sociales 2015 : 0**. Il n'y aura aucune mesure au bénéfice des personnels pour l'année dernière. Les projets présentés le 29 juin 2015 (il y a 1 an) pour les années à venir, sont en stand-by. Concernant 2016, la direction nous indique que le transfert "primes-points" (PPCR) augmente les charges employeur.

Audience du 21 juin après-midi avec le Ministère :

la réunion n'a pas apporté plus de satisfaction.

Nos interlocuteurs : La DRH du MEEM (ministère Environnement) et la « DRI » (Direction de la Recherche et de l'Innovation) qui défend Météo-France auprès du Ministère des Finances. La DRI est le meilleur avocat possible de l'Établissement pour obtenir des effectifs ou du budget. La CFDT-Météo a soutenu la demande, faite auprès de cette DRI, de mettre en place une étude indépendante sur les apports socio-économiques et environnementaux de Météo-France à la société française.

1/ **Au sujet des effectifs, le DRH/DA souligne qu'il y aura une nouvelle baisse en 2017**. Il indique ne pas être en capacité de donner des chiffres ou d'éventuelles marges de manœuvre. Il évoque le contexte de déficit budgétaire et indique que les engagements sont impossibles au-delà d'un an. Nous intervenons en soulignant que Météo-France est plus touché que [les autres opérateurs avec 2,5 % de baisse \(cf. les chiffres du ministère\)](#). En toute fin de réunion, après 2h30 de discussions à bâtons rompus, il lâche « *le ministère travaillera à une baisse mesurée* ». Il renvoie au Comité Technique Ministériel d'octobre et à la présentation du Plan de Loi de Finances 2017 .

Pour rappel : le chiffre qui circule actuellement est : moins 75 emplois pour 2017.

2/ « **L'automatisation** » de la **prévision** (planifiée par la direction de Météo-France pour début 2019) a été longuement abordée mais nos interlocuteurs auraient besoin d'une instruction (mener une enquête) sur cette question. Tous les syndicats exigent d'évaluer les risques pesant sur la fiabilité des prestations fournies par Météo-France. La CFDT-Météo a suggéré au représentant de la DRI de mener cette instruction.

3/ **Centres fermant ou disparaissant à terme** : Le DRH/DA estime que les choix faits sont stratégiques et qu'ils impliquent une nécessaire réforme des méthodes de travail. La CFDT-Météo formule la requête de suspendre la décision de ne pas ouvrir les postes des agents qui quittent un centre. Le fonctionnement de Météo-France étant prévu en réseau (pilote par les 7 CMIR), le travail est possible sans déshabiller les centres-météos.

4/ **Les mesures sociales à Météo-France seront vraisemblablement nulles pour 2015, et en 2016** à l'instar de celles au Ministère. Le DRH/DA reconnaît qu'en 2015, les mesures au ministère s'élevaient à 8,6 millions d'euros.

Cette année 2016 sera aussi une année blanche malgré une très forte menace de troubles psycho-sociaux. C'est la double-peine !

Les mesures indemnitaires de 2014 seraient « depuis le matin » à la signature de la DRH. Pour rappel, le projet de décret prévoit une hausse de 2 % de l'ITS.

5/ **RIFSEEP** : Le DRH/DA indique ne pas encore avoir de réponse à la dérogation demandée pour les corps techniques, dont ceux de Météo France.

6/ **Sécurité des biens et des personnes** : À la DRI qui annonce que la résolution des conflits à VNF et à la DGAC d'une façon plus bénéfique aux agents qu'annoncée dans les textes est basée sur le concept de « sécurité des biens », la CFDT rétorque que c'est un concept clés du décret fondateur de Météo France !

Il semble que nos interlocuteurs n'aient pas un mandat suffisant pour faire infléchir cette politique de baisse drastique des effectifs et des financements.

**Au vu de ces éléments,
la CFDT-Météo encourage les agents à montrer leur mécontentement :
elle appelle à faire grève ce vendredi 24 juin 2016.**

Des actions sont par ailleurs prévues par « l'intersyndicale CGT-FO-Solidaires » (voir les sites internet concernés).